FICHE DE DONNEES DE SECURITE

THERMO FIRE – Gel pour le chauffage alimentaire (Ethanol)

Conformément au règlement (CE) no 2015/830

Dernière revision: 05.07.2017 Version: 2

SECTION 1: IDENTIFATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Nom commercial	: THERMO FIRE – GEL POUR LE CHAUFFAGE ALIMENTAIRE (ETHANOL)
Numéro d'enregistrement REACH	: Ethanol: 01-2119457610-43-0205
Distibuteur	: Nouvel AG
Adresse	: Industrie Grund, Postfach 262, CH- 6234 Triengen
Personne à contacter	: Markus Gilli
Téléfone	: + 41 41 935 55 55 (pendant les heures de travail)
Téléfax	: + 41 41 935 55 66
E-Mail	: markus.gilli@nouvel.ch
Numéro d'appel d'urgence	: Tel. 145(urgent) ou +41 44 251 51 51 (non urgent, Tox Info Suisse)
Téléfone d'urgence	: pendant et en dehors des heures de travail: 144 (Numéro d'urgence)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE) no. 1272/2008

Pour l'homme

À des concentrations élevées, les vapeurs et les aérosols on un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Peut irriter les yeux et la peau.

À des concentations élevées, les vapeurs peuvent irriter l'appareil respiratoire.

Pour l'environnement

On ne considère pas que ce produit ait des effets néfastes sur l'environnement.

Risques physiques et chimique

En cas d'échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'emballage fermé.

Eléments d'étiquetage

Symbol de danger SGH 02 flamme

Mention d'avertissement

Attention

Classification (CE 1272/2008) Flam. Sol. 2-H228

Mentions de danger

H 228	Matière solide inflammable

P-Sätze

P102	Conserver hors de la portée des enfants.
P210	Conserver à l'écart de la chaleur/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer.
P370+378	En cas d'incendie: utiliser de la mousse, de la neige carbonique, de la poudre sèche ou de l'eau pulvérisée pour éteindre le feu
P501	Eliminer le contenu/récipient conformément à la rélementation nationale.

Autres Dangers

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Caractérisation chimique:
Description: Gel / pâte contenant les composants suivantes.

Composants	No CAS	No CE	No EINECS	Déclaration de poids	Classification (EG 1272/2008)
Ethanol (Alcool éthylique)	64-17-5	603-002-00-5	200-578-6	75 – 85	Flam. Liq.2 H225
Triethylamine	121-44-8	612-004-00-5	204-469-4	<1%	Flam. Liq.2 H225 Acute Tox. 4 H302 Acute Tox. 4 H312 Acute Tox. 4 H332 Skin Corr. 1A H314 STOT Single.3-H335

Numéro d'enregistrement REACH : Ethanol: 01-2119457610-43-0205

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Informations générales	Premiers soins, repos, chaleur et air frais. Ne rien donner à boire à la victime si elle est inconsciente. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Contact avec les yeux	Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver vite et rincer la peau contaminée avec de l'eau. Enlever rapidement les vêtements imbibés et rincer la peau avec de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Inhalation	Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Placer la personne inconsciente sur le côté en position latérale de sécurié et vérifier qu'elle peut respirer. En cas de problèmes respiratoires: pratiquer la respiration artificiellle et/ou donner de l'oxygène. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Ingestion	Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Garder la personne en observation. Si la personne a un malaise, la transporter en salle d'urgence avec cette fiche. Ne jamais faire boire une personne sans connaissance.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux	Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs et/ou faire pleurer les yeux.
Contact avec la peau	Un contact prolongé peut entraîner des rougeurs, de l'irritation et de la peau sèche.
Ingestion	Nausée, vomissements. Etourdissements.
Inhalation	Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENIE

Moyens d'extinction
Utiliser: Mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO_2). Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc.
Moyens d'extinction inappropriés
NE PAS utiliser d'eau si possible.

Dangers particulier résultant de la substance ou du mélange
Risques d'incendie/d'explosion rares
L'incendie engendre la formation de gaz toxiques.
Riques particuliers
Un feu crée: Monoxyde de carbone (CO). Cyanure d'hydrogène (HCN). Gaz nitreux (NO_x)

Conseils aux pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie

Eviter de respirer les vapeurs du feu. Faire attention au risque de re-départ du feu et au risque d'explosion. Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés ou refroidis avec de l'eau.
Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.
Etablir une digue pour collecter l'eau d'extinction.

Equipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

SECTION 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.
- Interdiction de fumer et d'utiliser une flamme ouverte ou d'autres sources d'inflammation.
- Ne pas respirer les vapeurs. Assurer une ventilation efficace.

Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas rejeter à légout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.
- Eviter le rejet dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eloigner les combustibles de la matière déversée. Pelleter et placer dans des récipients secs, les recouvrir et les déplacer. Rincer la zone avec de l'eau. Laver soigneusement après la manipulation d'une fuite.

Référence à d'autres sections

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubique 8.
Voir également la rubrique 11 pour de plus amples informaions sur les dangers pour la santé.
Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubique 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.
- Empêcher la formation délecricité statique et détincelles.
- Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travial pendant la manipulation de ce produit.
- Eviter l'inhaltion de vapeurs.
- Ne pas utiliser de verres de contact. Emission de vapeurs des solvants pendant l'application et le séchage.
- Assurer une ventilation adéquate.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'eventuelles incompatibilités

- Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et dans un endroit sec et frais.
- Entreposer à distance de : Matière oxydante. Acides.
- Conserver à lécart des aliments et boissons et des aliments pour animaux.
- Conserver hors de la portée des enfants.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Gel pour le chauffage alimentaire

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION INDIVIDUELLE/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle:

- Assurer une ventilation bonne/adéquate.

- Le valeur limite à surveiller aux postes de travail est le VME (**V**aleur (limite) **m**oyenne d'**e**xposition) :

Ethanol 500 ml/m^3 (ppm), 960 mg/ m^3 Valeur momentanée 4x15 Min. 1000 ml/m^3 (ppm), 1920 mg/ m^3
Triétyhlamine 1 ml/m^3 (ppm), 4.2 mg/ m^3 Valeur momentanée 4x15 Min. 2 ml/m^3 (ppm), 8.4 mg/ m^3

Les valeurs ont été extraits de la liste CNA des valeurs limites d'exposition aux postes de travail valables au moment de l'établissement de la fiche de données de sécurité.

Contrôles de l'exposition

Equipements de protection

Conditions de procedé

Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne sera pas dépassée.

Protection respiratoire

Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante et de travail de courte durée.
Utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air.
Une protection respiratoire appropriée doit être utilisée pour les fortes concentrations
Appareil respiratoire autonome avec masque complet.

Protection des mains

Porter des gants de protection et des lunettes de protection en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussures.

Autres Mesures de Protection

Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis. Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

Mesures d'hygiène

Se laver rapidement en cas de contamination de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.
Enlever promptement tout vêtement contaminé et les laver avant de les réutiliser.

Protection de la peau

En cas de risque de contact: porter un tablier ou un vêtement de protection.

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Gel , incolore
Point d'éclair (Creuset fermé)	16°C
Temperature d'auto-inflammation	451°C
Point initial d'ebullition	79°C
Densité en vrac	à 25°C 0.84 kg/l
Valeur pH, Solution	7,5 – 8,5
Limites d'inflammabilité	Inférieur : 3,3 Vol.% Supérieure : 19 Vol.%
Pression de vapeur	à 20°C 44 mm/Hg
Densité	à 25°C 0,84 g/cm3
Viscosité (25°C)	à 25°C 3570 Ps
Solubilité	Entièrement soluble dans l'eau.
Composés organiques volatiles (COV)	85%
Température de fusion	-70°C

SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité

Aucun risque pariculier de réactivié n'est associé à ce produit.

Stabilité chimique

Aucuns problèmes de stabilité particuliers.

Possibilité de réactions dangereuses

Pas connu

Conditions à éviter
Eviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Eviter le contact avec les acides et les substances oxydantes.
Matières incompatibles
Matières à éviter: Acides, comburants.
Produits de décomposition dangereux
Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vappeurs toxiques. Monoxyde de carbone(CO), Cyanure d'Hydrogène (HCN), Gasz nitreux (NO_x)

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques
Autres dangers pour la santé
Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.
CIRC Ne pas listé. NTP (Programme National de Toxicologie) Non inscrit. OSHA Ne pas réglementé.
Inhalation
A des concentrations élevées, les vapeurs peuvent irriter la gorge et l'appareil respiratoire et causer de la toux.
Ingestion
Symptômes gastro-intestinaux, y compris des maux d'estomac..
Contact avec la peau
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Irritant pour la peau.
Contact avec les yeux
Effet irritant. Peut entraîner des rougeurs et des douleurs.

Infomations toxicologiques relatives aux ingrédients
ETHANOL (ALCOOL ETHYLIQUE) (CAS: 64-17-5):
Dose Toxique 1, DI 50 oral rat : 6200 mg/kg
Dose Toxique 2, DI 50 oral rat : 7060 mg/kg
Concentration Toxique, CL50 inh. rat : 124.7 mg/l/ 4h
TRIETHYLAMINE (CAS: 121-44-8):
Dose Toxique 1, DI 50 oral rat : 730 mg/kg
Concentration Toxique, CL 50 inh. rat : 3496 ppm/1Std.

SECTION 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ecotoxicité
On ne considère pas que ce produit ait des effets néfastes sur l'environnement.
Toxicité
Informations écologiques relatives aux ingrédients.
Ethanol (Alcool éthylique) No CAS 64-17-5
CL 50, 96H, Poisson, 11'000 mg/l Alburnus alburnus
Ce 50, 48 H, Daphnia, 3715-6772 mg/l
Ci 50, 72 H, Algue, 9310 mg/l Chlorella pyrenoidosa

Triéthylamine No CAS 121-44-8
CL 50, 96 H, Poisson, 330 mg/l
Ce 50, 48H, Daphnia, 200 mg/l

Persistance et dégradabilité: Le produit est biodégradable.
Potentiel de bioaccumulation: Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.
Mobilité dans le sol: Le produit est miscible avec l'eau. Peut être diffusé dans le réseaux d'eau.
Résultats des évaluations PBT et vPvB: Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.
Autres effets néfastes: Aucuns connus.

SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

-Les déchets doivent être traités comme déchets spéciaux.
-Ne pas jeter les résidus à l'égout.
- Pour l'incinération (élimination) respecter les prescriptions locales relatives à l'élimination.

- Absorber avec de la vermiculite ou du sable sec et éliminer dans un site d'enfouissement agréé. S'assurer que les récipients sont vides avant rejet (risque d'explosion). Les responsables d'hygiène de l'environnement doivent être avisés de tout déversement important.
Code Déchets OMoD :
Les déchets sont codifiés suivant leur provenance. En fonction de l'application différents codes peuvent être attribues. Une classification par le fabricant n'est pas possible.
Recommandation:
13 07 03 Autres combustibles (mélanges compris)

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU: No. UN 1325
Classification pour le transport
ADR/RID:
UN1325, MATIERES SOLIDES INFLAMMABLES (CONTIENT ETHANOL), Classe 4.1,
V.G. III (E)

IMDG Code:
UN1325, MATIERES SOLIDES INFLAMMABLES (CONTIENT ETHANOL), Classe 4.1,
P.G. III

ICAO Code:
UN1325, MATIERES SOLIDES INFLAMMABLES (CONTIENT ETHANOL), Classe 4.1,
P.G. III,

Classe de danger pour le transport
Classe 4.1 Matières solides inflammables
Groupe d'emballage : III
Dangers pour l'environnement: Substance dangereuse pour l'environnement/
Polluant marin: non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EMS	F-A, S-G
Code Hazchem	1Z
No. de danger (ADR)	40
Code restriction de tunnel	(E)

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Aucune information requise

SECTION 15: INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

Législation UE
Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE no 1907/2006, avec modifications.

Classification de danger pour l'eau WGK 1
Ordonnance sur les accidents majeurs SQ = 50'000 kg
Evaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.
COV: 85%

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Avis de non-responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes granties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ses informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.